

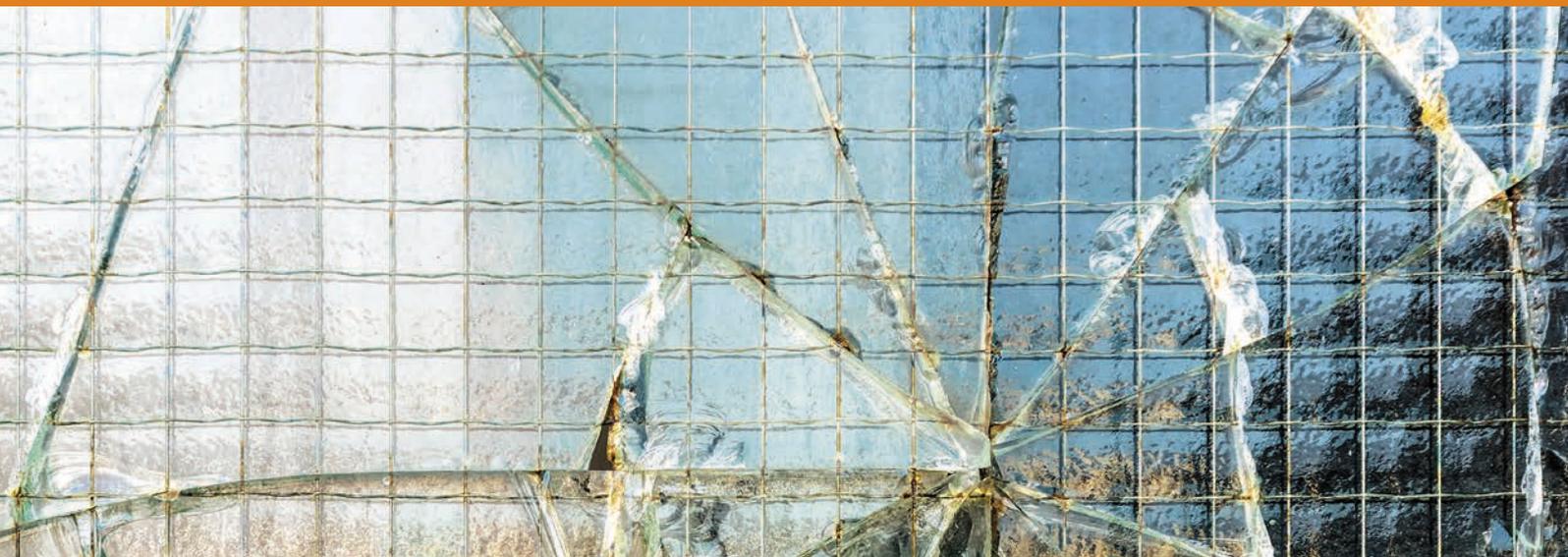
INFO

1 | 2016

PSC

Dossier

Sécurité et habitat Suisse



Chère lectrice, cher lecteur,



PSC

Ce nouveau numéro de «PSC Info», dont c'est déjà la troisième édition, est consacré au projet PSC «Sécurité et habitat Suisse», qui se propose d'améliorer la protection contre les cambriolages à l'échelle nationale. Placé sous la direction de notre collaborateur Markus Stauffer, le projet entend harmoniser la qualité du conseil anti-effraction entre la police et la branche de la sécurité en assurant la mise en réseau des spécialistes.

Aujourd'hui déjà, la police et les entreprises de sécurité privées déploient une activité de prévention. Ces entreprises, présentes dans toute la Suisse, informent leurs clients sur les nouvelles normes et mesures de protection et installent des dispositifs de protection efficaces lors de la construction ou de la transformation d'un objet immobilier. Néanmoins, la population a besoin d'un conseil unifié et de première qualité, indépendamment de la personne qui le dispense. A cette fin, il est primordial de resserrer la collaboration entre les entreprises de sécurité et la police, de partager la même approche des tâches et des mesures de prévention et d'avoir une notion commune de la qualité.

Nous vous souhaitons une excellente lecture et vous saluons cordialement.

Martin Boess
Directeur PSC

« Sécurité et habitat Suisse »

La mise en œuvre du projet « Sécurité et habitat Suisse » (SHS) doit permettre d'améliorer la protection individuelle contre les effractions.



www.jp-arts.ch

Test anti-effraction sur une porte intérieure d'après la norme européenne Resistance Class 2 (RC 2).

Le projet SHS entend harmoniser la qualité du conseil entre la police et la branche de la sécurité en assurant la mise en réseau des spécialistes à l'échelle suisse.

Nouvelles normes européennes en vigueur depuis 2011

Depuis 2011, la Suisse applique de nouvelles normes en matière de protection contre les effractions. Les classes de

résistance CR 1 à CR 6 ont été remplacées par des normes européennes (resistance class) RC 1 à RC 6, complétées par de nouvelles consignes. Celles-ci précisent les exigences, les procédures de vérification, et les classifications permettant d'établir la résistance à l'effraction des éléments de construction. La procédure de vérification garantit des portes et des fenêtres sans faille (vantaill, serrure et ferrure,

pour ce qui est des portes; châssis, ferrure, vitrage, pour ce qui est des fenêtres). La norme s'applique aussi aux murs rideaux, aux grillages et barreaux et aux dispositifs de verrouillage.

Trois mesures anti-effraction

Les mesures de protection s'appliquent à un objet et à ses failles de sécurité. Elles tiennent compte du type d'objet (maison individuelle ou immeuble d'habitation, locaux de PME, etc.) et de ses points névralgiques (portes, fenêtres, accès, exposition aux regards, etc.).

Les types de mesures sont de trois ordres:

1. Mesures de protection mécaniques

Il s'agit de mesures dissuasives. La résistance opposée au cambrioleur est accrue, de façon qu'il devra mobiliser plus de temps pour parvenir à ses fins. Pendant ce temps, il peut être observé et pris sur le fait. La protection mécanique concerne les portes et les fenêtres.

2. Mesures de protection électroniques

Ces mesures s'ajoutent à la protection mécanique. Il s'agit pour l'essentiel de dispositifs d'alarme et de vidéosurveillance.

3. Mesures de protection organisationnelles

Ces mesures sont prises par les usagers des bâtiments et permettent de réduire le risque d'effraction. Elles consistent à:

- vérifier si les portes et les fenêtres sont toutes bien fermées avant de quitter la maison;
- simuler la présence par un éclairage actif (minuterie), aussi dans les objets temporairement inoccupés.

Toute protection efficace passe aussi par l'entraide entre voisins. En se rendant sur les lieux à intervalles irréguliers, ils feront en sorte qu'on ne s'apercevra pas de l'extérieur que les habitants des lieux sont absents ou en

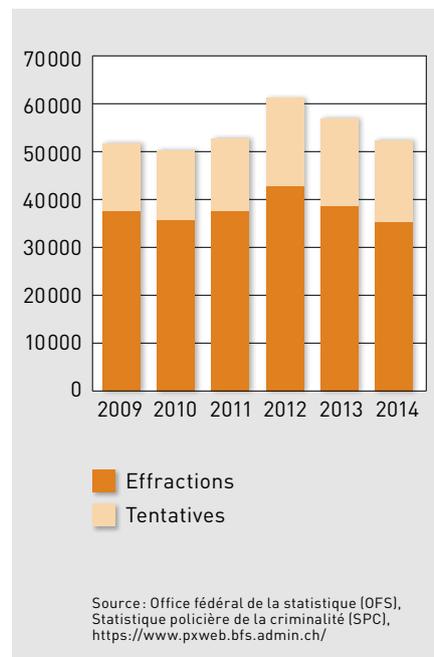
vacances. Du reste, les relations de bon voisinage ne procurent pas seulement une meilleure sensation de sécurité, elles rehaussent aussi la qualité de vie.

Quelle est la fréquence des effractions en Suisse ?

La police enregistre chaque année entre 50 000 et 60 000 effractions, tentatives comprises, commises sur des maisons et appartements privés et sur des locaux commerciaux (objets immobiliers). 5% des intrus s'introduisent par la porte, 32% par la fenêtre et 18% par d'autres moyens (ces chiffres se rapportent aux maisons et appartements privés, source: www.uniscontrelecambriolage.ch). Chaque jour, on compte entre 136 et 164 effractions ou tentatives d'effraction, soit un acte toutes les neuf à dix minutes.

Effractions et tentatives d'effraction 2009-2014

La statistique policière de la criminalité (SPC) recense les effractions à la rubrique «Vol». Le vol est réglé à l'art. 137 du code pénal (CP).



Quand bien même le nombre d'effractions (y compris les tentatives) a diminué de quelque 4 000 cas en 2013, ce chiffre inquiète tant les spécialistes que les citoyennes et citoyens par le sentiment d'insécurité croissante qu'il répand dans la population.

L'art. 137 du CP mentionne aussi le vol par introduction clandestine. Il s'agit d'une violation de domicile sans recours à la force (sur l'objet); son auteur s'introduit généralement par une porte ou une fenêtre ouverte. Ce type de vol est recensé séparément dans la SPC.

Vol par introduction clandestine 2009-2014



L'évaluation séparée des chiffres selon qu'il s'agit d'endroits privés ou d'endroits publics¹ et selon le mois et l'heure de l'infraction fait clairement ressortir que les lieux privés sont particulièrement visés aux heures de midi et surtout du soir entre 17 et 20 heures. Les effractions à l'heure du crépuscule sont commises de préférence entre octobre et février.

¹ La notion d'«endroits privés» s'applique exclusivement à ses propres «quatre murs», donc à des lieux non accessibles à des tiers. Un endroit est réputé public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (cage d'escalier ou buanderie d'immeuble). Source: OFS: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/02/dos/04.html>

Que faire contre les effractions ?

Aujourd'hui déjà, la police et les entreprises de sécurité privées déploient une activité de prévention. Ces entreprises, présentes dans toute la Suisse, informent leurs clients sur les nouvelles normes et mesures de protection et installent des dispositifs de protection efficaces lors de la construction ou de la transformation d'un objet immobilier. Néanmoins, la population a besoin d'un conseil unifié et de première qualité, indépendamment de la personne qui le dispense. A cette fin, il est de la première importance de resserrer la collaboration entre les entreprises de sécurité et la police, de partager la même approche des tâches et des mesures

de prévention, de consolider la procédure et d'avoir une notion commune de la qualité.

Le conseil n'est qu'une première étape

Le succès de la protection anti-effraction tient à la mise en œuvre des consignes de comportement délivrées par la police et l'entreprise de sécurité lors de l'entretien de conseil, à une mise en œuvre des mesures de protection mécaniques qui satisfasse aux standards les plus élevés et au contrôle d'une entreprise de sécurité pouvant compter sur la confiance de la police et des clients. Cette démarche ne s'est pas encore suffisamment généralisée en Suisse. Nous désignons l'ensemble de ces mesures par la notion de «sécurité intégrale».

Pour établir une «sécurité intégrale» en Suisse, des avancées sont requises dans trois domaines :

Mesure 1 : Amélioration des éléments anti-effraction dans la technique de construction par des prescriptions contraignantes, des certifications et des évaluations

Plus de 75% des cambrioleurs s'introduisent par les portes et les fenêtres. La police estime que l'objectif minimum permettant d'assurer une protection unifiée en Suisse serait d'appliquer la résistance class 2. La RC 2 garantit un retard d'effraction de trois minutes jusqu'au moment où le cambrioleur peut s'introduire dans l'objet en se servant d'un outil simple de type tournevis ou pince. Ce standard est malheureusement-



Test anti-effraction RC 2 sur une fenêtre.

ment loin d'être la règle aujourd'hui dans les constructions existantes, mais aussi dans les nouvelles constructions.

Mesure 2 : Amélioration de l'activité de conseil de la police et des entreprises de sécurité

La mise au point d'une stratégie commune d'information, de conseil et de communication et de standards uniformes et la définition d'une approche commune dans les années à venir permettra d'offrir à la population un conseil homogène pour les questions ayant trait à la protection contre les effractions, que ce conseil soit assuré par la police ou par une entreprise de sécurité. Actuellement, la qualité du conseil est encore trop hétérogène.

Mesure 3 : Amélioration de la collaboration entre la police et les entreprises de sécurité

Le resserrement de la collaboration doit permettre de faire converger les vues sur les moyens d'assurer une protection anti-effraction efficace et adéquate, de façon que la population puisse légitimement s'attendre à ce que les buts fixés soient durablement atteints.

Mettre en place des mesures de qualité élevée requiert une coordination entre conseil et mise en œuvre, afin que la population puisse placer sa confiance dans le principe «conseil-mise en œuvre – qualité».

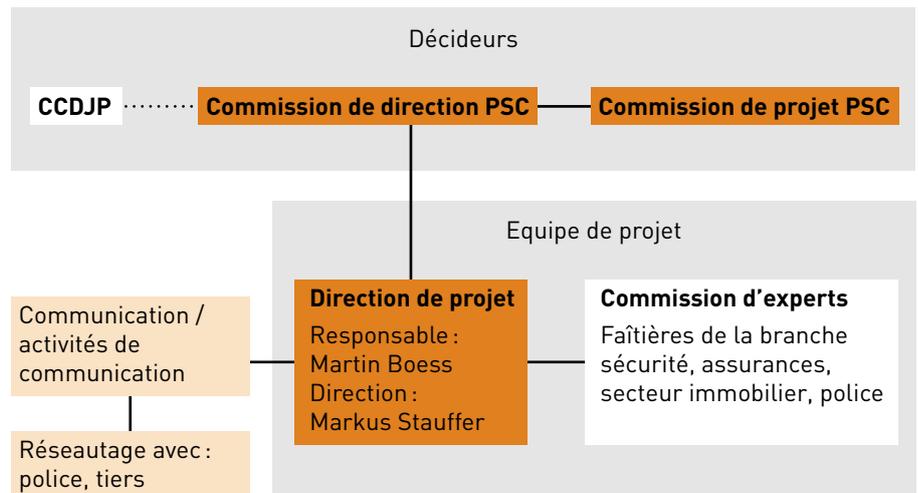
Les objectifs du projet «Sécurité et habitat Suisse»

La commission de direction de la PSC a chargé son service spécialisé d'élaborer le concept «Sécurité et habitat Suisse», rattaché au projet d'ensemble «Sécurité urbaine Suisse». Les objectifs du projet sont les suivants :

Objectifs premiers

- améliorer la protection contre le cambriolage en Suisse et réduire le taux d'infractions
- décharger les conseillers en sécurité en améliorant la collaboration avec des entreprises de sécurité

Organisation de projet



Objectifs secondaires

- définir des standards de sécurité contraignants pour la «sécurité intégrale»
- définir un langage commun pour l'activité de conseil
- renforcer la collaboration dans le domaine de la sécurité
- renforcer le sentiment de la population d'être protégée

Sujets

La PSC souhaite répondre aux questions suivantes :

- Comment améliorer la protection contre le cambriolage ?
- Quels sont les standards de sécurité requis pour atteindre une «sécurité intégrale» ?
- Quels contenus aborder dans le conseil en matière de sécurité ?
- Comment simplifier la collaboration entre les conseillers en sécurité et les entreprises de conseil ?
- Comment communiquer à la population les consignes de protection contre les cambriolages ?

Ces questions ont donné lieu aux sujets de travail suivants :

- Standards de sécurité pour les maisons, les immeubles et les locaux d'entreprise (examen des standards de sécurité actuels)

- Qualité du conseil (concept de sécurité, élaboration d'une «unité de doctrine»)
- Qualité de la mise en œuvre (règles professionnelles des différentes branches)
- Réseautage (mode de collaboration)
- Communication (mesures et politique d'information)

Groupes cibles et partenaires du projet

Pour mener à bien le projet, il importait de se mettre préalablement en contact avec toutes les parties prenantes. La PSC a ainsi intensifié ses contacts avec les faïtières et institutions suivantes :

- Haute école spécialisée bernoise, laboratoire de technique des fenêtres, des portes et des façades, www.ahb.bfh.ch
- Habitat durable Suisse, www.habitatdurable.ch
- Institut pour la gestion intégrée des risques (SWISSI), www.swissi.ch
- Association suisse des fabricants de fenêtres et façades (FFF), www.fff.ch
- Schweizerischer Hauseigentümerverband (HEV), www.hev-schweiz.ch
- Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), www.sia.ch
- Union suisse du métal (SMU), www.smu.ch

- Associations suisse de l'économie immobilière (SVIT), www.svit.ch
- Association suisse des ingénieurs et conseillers en sécurité indépendants (SSI), www.ssi-schweiz.ch
- Association suisse d'assurances (SVV), www.svv.ch
- Association suisse de la branche des portes (VST), www.tueren.ch
- Association suisse des constructeurs de systèmes de sécurité (SES), www.sicher-ses.ch
- Association suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles (VSSM), www.vssm.ch
- Association des chefs de police de sûreté suisses (ACPSS), représentée par la police cantonale soleuroise

Les contacts avec les entreprises de sécurité privées seront établis dans un second temps, en collaboration avec les faïtières concernées.

Etat d'avancement des travaux

En 2014 a été instaurée une commission d'experts composée de représentants

des faïtières du domaine de la sécurité, qui a été chargée d'élaborer un concept de mise en œuvre «Sécurité et habitat Suisse» (SHS). Le projet réunira le savoir-faire de la police et de l'économie privée, afin de définir des approches communes en matière de prévention des cambriolages.

Il a été décidé que le projet «Sécurité et habitat Suisse» prendrait tout d'abord la forme d'un projet, puis d'une association dotée de compétences étendues. SHS établira en particulier quelles normes doivent s'appliquer et à quelle vérification les produits et les composants seront soumis. Il sera également déterminé dans ce cadre si les produits et les composants répondent aux normes anti-effraction. Il sera tenu compte de la situation des petites entreprises du secteur de la sécurité.

«Sécurité et habitat Suisse» mettra en place un système d'assurance qualité regroupant les standards appliqués par les différentes faïtières. Se fondant sur ces critères, l'association procédera à des contrôles qualité par son-

dage, qui porteront sur les dispositifs de sécurité installés par ses membres.

«Sécurité et habitat Suisse» établira quels formulaires servent à documenter les produits et composants utilisés dans les nouvelles constructions et les transformations.

SHS prendra en charge la qualification des collaborateurs des entreprises de sécurité et proposera des cours de formation et des certifications.

Prochaine étape

Une fois ces travaux mis en œuvre, le projet sera confié à une association, dont les parties prenantes seront les faïtières, la CCDJP, la police et la PSC. Ce passage de témoin marquera la fin du projet PSC «Sécurité et habitat Suisse». C'est l'association qui prendra alors la direction des travaux et poursuivra le développement des idées du projet.

PSC-Info informera ses lecteurs sur l'avancement des travaux.

Pour plus d'informations, consultez :
www.securedbydesign.com
www.maisonsure.be/index_fr.html

Les standards de sécurité – bref aperçu

Depuis septembre 2011, les classes de résistance portent l'appellation « RC » (resistance class). Un protocole de vérification permet d'évaluer la résistance à l'effraction de chaque élément d'un bâtiment, à commencer par les fenêtres et les portes.

La Haute école spécialisée bernoise FHB de Bienne est responsable de ces vérifications à l'échelle nationale. On sait que les cambrioleurs opèrent la plupart du temps avec des outils simples (tournevis, coin ou pied-de-biche) pour forcer portes et fenêtres. Si l'objet

résiste, ils abandonnent souvent bien vite leur tentative d'accéder à un bâtiment. D'où l'importance de bien choisir les classes de résistance en fonction de la configuration des lieux et du degré de sécurité requis. L'objectif poursuivi par les experts est d'établir la norme de

sécurité RC 2. Le standard de base RC 1 en vigueur aujourd'hui n'assure pas un retard d'effraction suffisant. Accroître la sécurité n'est d'ailleurs pas hors de prix. En partant d'une enveloppe globale de CHF 700000.-, où la part des portes et des fenêtres est de CHF 20000.- pour le standard de sécurité de base RC1, le surcoût occasionné par la norme RC 2 avoisine les CHF 8000.-, soit une proportion de 30 à 4%.

Classes de résistance

Les critères anti-effraction pour fenêtres, portes et serrures sont subdivisés en six classes de résistance, regroupées dans la norme SN EN 1627. Voici en résumé les définitions établies par la norme.

Classes de résistance RC et retard d'effraction pour l'ensemble du bâtiment (portes et fenêtres, p. ex.)	Mode opératoire	Types de bâtiment, degré de sécurité recommandé
1	Le cambrioleur tente une effraction en se servant de petits outils simples (couteau de poche) et par la force (coup de pied, d'épaule, forcer les gonds, arracher).	Sécurité de base, bâtiment sans accès direct au rez-de-chaussée ou appartements à partir du 1 ^{er} étage
2 (3 minutes minimum)	Le cambrioleur tente une effraction en se servant d'outils simples (tournevis, pince, levier cale) ou d'une petite scie à main en présence de barreaux ou de grillages.	Sécurité standard, immeuble ou appartement au rez-de-chaussée normalement exposés au risque, immeuble commercial, bâtiment public
3 (5 minutes minimum)	Le cambrioleur tente une effraction en se servant d'un pied-de-biche, d'un tournevis supplémentaire et d'outils à main de type marteau, chasse-goupilles, perceuse mécanique.	Sécurité renforcée, immeuble sensiblement exposé au risque, immeuble commercial, bâtiment public
4 (10 minutes minimum)	Le cambrioleur tente une effraction en se servant d'un marteau lourd, d'un coin ou d'une perceuse électrique sur batterie.	Sécurité élevée, immeuble commercial, bâtiment public
5 (15 minutes minimum)	Le cambrioleur tente une effraction en se servant d'un appareillage électrique de type perceuse, scie à guichet, scie sauteuse ou meuleuse d'angle avec disque de coupe de diamètre max. 125 mm.	Sécurité élevée, immeuble commercial, bâtiment public exposés à un risque moyen, protection des personnes
6 (20 minutes minimum)	Le cambrioleur tente une effraction en se servant d'outils de type merlin de bûcheron et d'un appareillage électrique performant de type perceuse, scie à guichet, scie sauteuse ou meuleuse d'angle avec disque de coupe de diamètre max. 230 mm.	Immeuble commercial, bâtiment public exposé à un risque élevé, protection des personnes, secteurs de haute sécurité

Tableau établi d'après: Haute école spécialisée bernoise (FHB), classes de résistance (seulement en allemand): www.ahb.bfh.ch/einbruchhemmung

« Il nous faut en Suisse une formation et une formation continue unifiées »

Cinq questions à Markus Stauffer, chef du projet « Sécurité et habitat Suisse » (SHS)

Monsieur Stauffer, comment se présente la formation continue pour les conseillers en sécurité ?

Chaque corps de police en Suisse compte dans ses rangs des conseillers en sécurité relevant de la police de sûreté. L'effectif affecté à cette tâche varie cependant d'un canton à l'autre. Dans certains cantons, les activités de conseil sont exercées à temps partiel ou par une personne chargée de l'ensemble du domaine d'intervention. Il existe aussi des corps de police employant plusieurs spécialistes en sécu-

rité regroupés en équipes de conseil. Cette configuration est un facteur à prendre en compte dans la formation et la formation continue. On ne dispose pas pour l'heure en Suisse d'une formation unifiée. C'est essentiellement sur le terrain que les conseillers en sécurité acquièrent leurs connaissances techniques, ou dans l'exercice de leur activité. Certains suivent une formation certifiée en gestion de la sécurité. Les besoins d'harmonisation à l'échelon national sont reconnus. Ainsi, en 2016, l'Institut suisse de police (ISP) de

Neuchâtel lancera à l'essai un cours portant sur des sujets généraux liés à la prévention et sur la prévention des effractions.

Quelle est le niveau de formation dans l'économie privée en comparaison avec celui de la police ?

En se fondant sur notre expérience et sur les retours d'information du secteur de la sécurité, il semblerait que l'industrie privée traite davantage de sujets liés à la prévention. Or, comparé à la police, elle aborde ces sujets plutôt dans l'optique des produits. La police est neutre de ce point de vue, sa mission est différente, ce qui lui permet de faire valoir toute l'étendue de son savoir expert dans son activité de conseil et de répondre aux questions qui lui sont adressées sur le comportement à adopter sur la prévention des effractions. Des lacunes ont été constatées tant par l'économie privée que par la police en ce qui concerne la discipline de langage et la collaboration. Les deux parties souhaitent une consolidation des standards de formation.

En quoi la coordination de la formation entre la police et l'économie privée est-elle une nécessité ?

Il s'agit tout d'abord d'adopter la même approche à chaque entretien de conseil. Une analyse aussi vaste que possible de la situation est requise pour conseiller et déterminer les mesures de sécurité à prendre, qu'elles soient d'ordre technique, électronique ou organisationnel. Il convient donc de faire converger les vues et les compétences spécifiques de la police et de l'économie privée, ce qui requiert un partage régulier d'informations. Cette approche est pour nous la garantie que chaque client sera conseillé de la même manière, indépendamment du fait que le conseiller soit rattaché à la police ou au service de l'économie privée.

Quelle formation sera dispensée dans le cadre de SHS ?

Les sous-groupes de travail du projet SHS ont déjà formulé des propositions à

Markus Stauffer, responsable du projet « Sécurité et habitat Suisse » (SHS)



PSC

Markus Stauffer travaille au sein de la PCS depuis janvier 2014 avec un taux d'occupation de 4%. Il est responsable du projet SHS, qui porte exclusivement sur la protection contre le cambriolage sous les angles du travail policier et de l'économie privée. Le projet SHS vise un nouveau mode de collaboration, à

travers l'association avec des entreprises privées. L'objectif est d'harmoniser les standards et les critères de qualité en matière de protection contre les effractions à l'échelle suisse.

Markus Stauffer a été actif de 1978 à 2004 auprès de la police municipale bernoise, dans les domaines infractions contre le patrimoine, actes de violence et prévention. De 2004 à 2012, il a dirigé au sein de la police cantonale bernoise le service Conseil en sécurité de la police de sûreté puis l'ensemble de la prévention du canton, jusqu'à fin 2013. Contact : 079 702 89 59, ou 031 320 29 50 (à la PSC). Courriel: ms@skppsc.ch.

L'intention de la Commission spéciale de la PSC. De type modulaires, ces formations et formations continues seront en partie obligatoires et en partie facultatives pour les membres SHS. La police assumera aussi le volet prévention de la formation des sociétés de sécurité, afin de leur permettre de compléter le conseil ciblé produits. Voici une brève esquisse des formations prévues :

1. Module de base (obligatoire)

- Sécurité mécanique
- Sécurité électronique
- Sécurité organisationnelle
- Interfaces
- Mesures de police

2. Modules de spécialisation (facultatif) – une ou plusieurs options

- 1) Concepts de protection et réseautage
- 2) Sécurité du bâtiment, sécurité mécanique
- 3) Sécurité électronique

3. Module de conseil (facultatif) – examen final pour chaque participant

- Condition requise : avoir suivi tous les modules de spécialisation
- Examen final portant sur les modules de spécialisation 1) – 3)

Quand les modules seront-ils proposés ?

L'association «Sécurité et habitat Suisse» (SHS) sera fondée dans le courant de l'année 2016. Les formations seront proposées dans la foulée. Jusque là, le contenu et les plans de formation devront être établis, en tenant compte des réflexions formulées par l'ISP en matière de formation des conseillers et conseillères en sécurité relevant de la police de sûreté. Ceci afin d'atteindre une consolidation concernant la philosophie de la prévention. C'est à la SHS et à ses responsables formation que reviendra la responsabilité du contenu des modules. Les intervenants seront recrutés dans l'économie privée et dans la police, pour ce qui est des aspects techniques, électroniques et policiers.

Les consignes officielles de la PSC contre le cambriolage



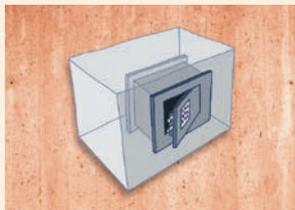
1. Fermez la porte !

Fermez toujours les portes à clé.



2. Fermez les fenêtres !

Verrouillez les fenêtres, et les portes des balcons et des terrasses. N'oubliez pas qu'une fenêtre basculée est une fenêtre ouverte.



3. Mettez vos valeurs en lieu sûr !

Dans un coffre chez vous, par exemple, ou à la banque.



4. Ouvrez l'œil !

Dans votre quartier, votre voisinage, votre maison, vous repérez une personne inconnue qui se comporte étrangement ? Vous remarquez un véhicule inconnu stationné le long d'un trottoir ou qui parcourt votre quartier ? Vous entendez des bruits qui pourraient provenir d'un cambriolage (bris de fenêtre, éclats de bois, forages, coups de marteau) ! Informez-en immédiatement la police au numéro 117 – nuit et jour !



5. Allumez la lumière !

Laissez les lumières allumées, ou servez-vous d'une minuterie.



6. Branchez l'alarme !

Les systèmes d'alarme peuvent être un complément efficace à la protection mécanique contre les cambriolages. Faites-vous conseiller par des experts.



7. Faites appel aux experts !

Faites-vous conseiller gratuitement par les services de prévention de la police, qui vous expliqueront comment limiter les risques avec des moyens simples.

PSC

Informations, conseils et recommandations pour un habitat sûr sous www.unis-contre-le-cambriolage.ch ou au poste de police le plus proche.

Sécurité et habitat en Europe

Le partenariat de sécurité en matière d'urbanisme dans le land allemand de Basse-Saxe¹

Le partenariat de sécurité a pour objectif d'intégrer systématiquement les aspects de prévention de la criminalité dans l'aménagement des espaces publics et dans l'architecture des bâtiments. Il s'agit de donner des impulsions qui visent à améliorer la qualité

**Sicherheitspartnerschaft
im Städtebau
in Niedersachsen**



de vie. Le partenariat permet par ailleurs à tous les acteurs d'agir en amont et en réseau s'agissant de la planification urbanistique et du développement communal. Les facteurs permettant de

réduire la criminalité peuvent ainsi être pris en compte dès la phase de planification.

En signant une convention en vue d'une sécurité accrue en matière d'urbanisme et de mesures de prévention de la criminalité lors de la planification et de la restauration de quartiers d'habitation («Vereinbarung über mehr städtebauliche Sicherheit und Kriminalprävention beim Planen und Sanieren von Wohnquartieren»), plusieurs associations et institutions intéressées par la planification et la construction se sont engagées à contribuer dans leur champ d'action à accroître la sécurité dans les

zones habitées et dans l'espace public, afin d'améliorer à long terme la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

Le label de qualité pour un habitat sûr (Niedersächsische Qualitätssiegel für sicheres Wohnen) délivré par le land de Basse-Saxe a été élaboré par le partenariat de sécurité. Il distingue les zones habitées et les quartiers résidentiels pouvant justifier de qualités rehaussant leur protection. Les qualités requises se déclinent en trois dimensions dont découlent une série de critères qu'il convient d'appliquer pour obtenir le degré de protection visé (conformément aux critères CEPTD):

1. Protection par l'aménagement urbain et architectural et par des dispositifs techniques (modes d'accès et sécurité technique, éclairage, orientation et visibilité, stationnement sécurisé, disposition et distribution spatiales, raccord aux infrastructures);



Le label de qualité pour un habitat sûr a été décerné en 2015 au foyer d'étudiants «Am Papehof 10» à Hanovre ...

¹ Le partenariat de sécurité en matière d'urbanisme instauré en Basse-Saxe contribue aussi à prendre plus largement en compte la prévention de la criminalité en urbanisme. Le partenariat vise par ailleurs une action de tous les acteurs en amont et en réseau s'agissant de la planification urbanistique et du développement communal. Cette approche permet d'intégrer, dès le stade de la planification, les facteurs permettant de réduire la criminalité, rehaussant ainsi la qualité de vie et l'attrait des villes et communes de Basse-Saxe.

2. Protection par la gestion en visant un engagement accru au plan de la gestion immobilière (réglementation de la location et de l'utilisation des objets immobiliers, encouragement de la communication entre habitants d'un immeuble, propreté et entretien, coopération avec d'autres institutions);
3. Protection par la prise de responsabilité (participation et incitation des habitants à se montrer actifs, voisinage, animation de quartier).

Le label de qualité pour un habitat sûr entend renforcer ce processus. Il distingue des habitations, situées en ville ou dans les communes, qui offrent une qualité de vie élevée et favorisent activement un climat social positif. Outre les dispositifs techniques objectifs, le label recouvre des aspects subjectifs ayant trait à la sensation d'être en sécurité. Il s'agit notamment d'établir si les relations de voisinage fonctionnent, si l'aménagement intérieur et extérieur est garanti, tout comme le raccord aux infrastructures et la desserte assurée par les transports publics. Le label de qualité met donc en avant les qualités de l'habitat en Basse-Saxe.

Pour plus d'informations, consultez : www.sipa-niedersachsen.de



... et à un immeuble de logements subventionnés 50+ à Sibbesse. Depuis 2011, pas moins de 27 habitations ont reçu le label de qualité.

Vivre en sécurité aux Pays-Bas – avec un label de sécurité anti-effraction



Grâce au label «Vivre en sécurité» de la police néerlandaise, le risque d'effraction a considérablement baissé.

La police néerlandaise délivre un label «Vivre en sécurité» (Politiekeurmerk Veilig Wonen) établissant un standard pour le développement et la construction de nouveaux bâtiments et de quartiers. Lancé en 1989, le programme s'inspire du projet britannique «Secured by Design» (SBD). Le programme néerlandais, qui se concentre sur l'urbanisme et l'aménagement urbain, tient compte des stratégies des auteurs de cambriolage et répond simplement aux exigences s'appliquant aux constructions et aux quartiers.

Le but du programme est de faire baisser la criminalité (avant tout le cambriolage, le vol, le vandalisme et le trouble à l'ordre public), mais aussi la peur suscitée par les incidents criminels, en améliorant la qualité de la vie sociale par un urbanisme et une architecture qui la favorise.

Depuis 1998, le programme est le standard appliqué aux Pays-Bas dans le développement et la construction de nouveaux bâtiments. Il a permis de ré-

duire considérablement le taux de criminalité par l'application systématique des règles CPTED (CEPTD = Crime Prevention Through Environmental Design). Les dispositifs de sécurité mis en œuvre dans la construction de nouveaux bâtiments et les rénovations se sont révélées particulièrement efficaces et ont augmenté la protection contre les effractions. Des évaluations ont montré que le risque d'effraction dans les nouvelles constructions avait baissé de 95% s'agissant des nouvelles constructions et de 8% s'agissant des habitations rénovées.

Pour plus d'informations, consultez : www.politiekeurmerk.nl

Source : Armando Jongejan et Tobias Woldendorp, A Successful CPTED Approach: The Dutch Police Label Secure Housing, <http://www.veilig-ontwerp-beheer.nl/publicaties/a-successful-cpted-approach-the-dutch-2018police-label-secure-housing2019/view>

Pour plus d'informations sur le concept CEPTD : www.cpted.net

La brochure «A double tour!» délivre sept consignes pour protéger son logement contre les cambrioleurs et contient une liste des adresses de contact des corps de police cantonaux et municipaux.



Brochure, A5, 20 pages, 2014

Dans le dépliant «Cambriolage : et maintenant?», les personnes qui ont été victimes d'un cambriolage trouvent des informations sur les investigations de la police et cinq conseils pratiques pour les aider à bien surmonter les conséquences de cette effraction.



Dépliant, A5, 8 pages, 2015

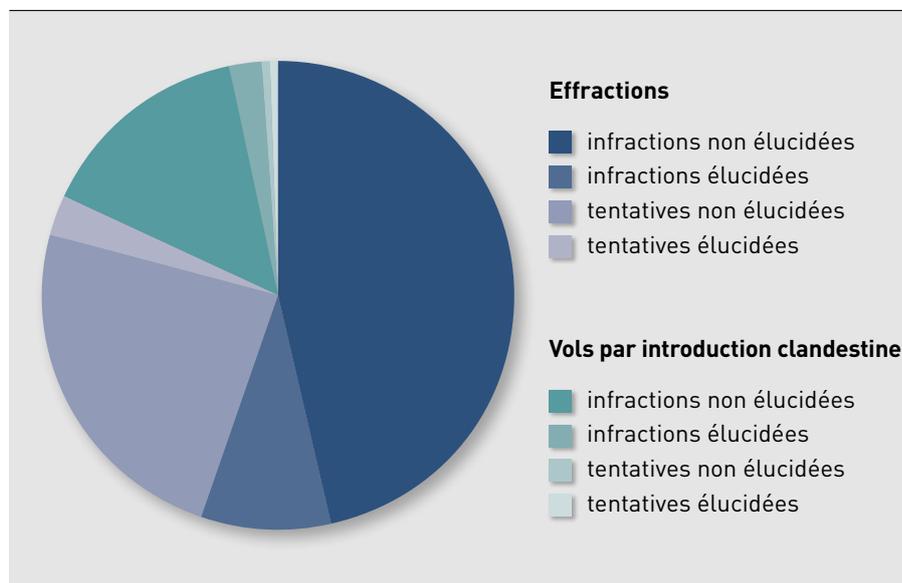
Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014 : Vol

L'art. 139 du Code pénal, intitulé «Vol», vise aussi le vol par effraction et le vol par introduction clandestine. Outre la distinction entre effraction et introduction clandestine, la SPC recense les cas selon qu'ils sont élucidés ou non, et selon qu'il s'agit d'actes ou de tentatives. Le taux d'élucidation de ces deux délits est très bas.

En 2014, 52338 vols par effraction ont été dénombrés en Suisse, dont 17119 sont des tentatives et 35219 des cas consommés. Plus de 11 000 fois, les cambrioleurs sont parvenus à s'introduire, tandis que 550 fois ils n'ont pu que tenter de le faire. Les chiffres 2014 sont comparables à ceux de l'année précédente (2013).

Depuis 2009, un nouveau système est appliqué à la saisie des données SPC, qui ne sont donc comparables que sur les six dernières années. Les constats qu'on peut tirer sont les suivants :

- Toutes les 10 minutes en Suisse, un vol par effraction est commis.
- Toutes les 46 minutes, les auteurs parviennent à s'introduire clandestinement sans causer de dommages matériels.
- 3% des tentatives de vols par effraction ont échoué, parce que les dispositifs de sécurité ont empêché l'auteur de passer à l'acte ou l'ont dérangé.
- Le taux d'élucidation est très bas, parce que beaucoup d'auteurs sont des «touristes de la criminalité».



Source : Statistique policière de la criminalité (SPC), Office fédéral de la statistique (OFS) www.bfs.admin.ch → Thèmes → 19 - Criminalité, droit pénal → Publications → Statistique policière de la criminalité (SPC)
 STAT-TAB – la banque de données interactive de l'OFS: www.bfs.admin.ch → Infothèque → Données interactives
 Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (état le 1^{er} janvier 2015): www.admin.ch → Droit fédéral → Recueil systématique → Droit interne → 3 Droit pénal – Procédure pénale – Exécution → 31 Droit pénal ordinaire → 311.0 Code pénal suisse du 2 décembre 1937

Zurich : Une application de la police pour prévenir les cambriolages

Les polices du canton et de la ville de Zurich peuvent désormais compter sur une appli pour mener leurs entretiens de conseil anti-effraction.



Gerhard Schwabe, professeur à l'institut d'informatique de l'Université de Zurich, présente la nouvelle appli à la presse en février 2015.

Les polices municipale et cantonale zurichoises se sont dotées d'une d'application informatique pour exercer leur activité de conseil en matière de prévention des effractions. Désormais, au lieu des classiques piles de dépliants, les personnes intéressées se voient proposer un concept et un rapport de sécurité sur mesure. Cette approche accroît la motivation à améliorer la protection de ses portes et fenêtres ou de son toit.

Depuis 60 ans, la police municipale zurichoise explique comment mieux protéger son bien. Près de 300 entretiens sont menés gratuitement chaque année dans les ménages de la ville. Au terme de l'entretien, les personnes se voyaient remettre une pile de dépliants dispensant des mises en garde d'ordre général.

Plan de sécurité individuel plutôt qu'une pile de dépliants

Les temps ont changé : grâce à un programme informatique, les conseillers peuvent établir en tout temps et en tout

lieu un plan de sécurité sur mesure en se servant d'une tablette. Le cercle de clients se compose de victimes d'effraction, de propriétaires et d'architectes.

Les conseillers identifient les points névralgiques de l'habitation du client et les photographient, puis l'application conçoit un plan assorti d'un rapport de sécurité sur mesure. Le plan est envoyé au client par voie électronique.

Sous sa forme individualisée, le plan incite plus fortement les personnes conseillées à prendre des mesures.

Les deux conseillers de la police municipale ont déjà mené quelque 150 entretiens à l'aide de la tablette. Près des deux tiers des personnes cherchant conseil ont ensuite amélioré leur protection contre les cambrioleurs. Avant le lancement de l'application, le taux de réussite était d'environ un tiers. Les tablettes sont au nombre de cinq : deux dans les mains de la police municipale, deux dans celles de la police cantonale, et une dans le canton des Grisons.

Le développement de l'application, qui a pris environ trois ans, a été assuré par la police municipale zurichoise et l'institut d'informatique de l'Université de Zurich (Ifi).

Devant l'intérêt croissant qu'il suscite auprès des autres corps de police – à l'étranger aussi –, le projet a été intégré au programme «Harmonisation de l'informatique policière» (HIP).

Monsieur Nægeli, quel est l'objectif de ce projet ?

La plupart des grands corps de police, parmi lesquels la police cantonale zurichoise et la police municipale de Zurich, offrent des conseils de protection contre le cambriolage. Les entretiens comprennent l'analyse des accès aux habitations / appartements (portes / fenêtres) et des recommandations sur la manière d'assurer une meilleure protection.

Au printemps 2012 a débuté, à l'enseignement de eZuerich Datapurse, la collaboration entre la Ville de Zurich (Prévention de la criminalité de la police municipale) et l'Ifi (Institut d'informatique) de l'Université de Zurich. Une étude de design a permis de développer un système d'information en appoint des entretiens de conseil ; il s'agit d'une application de MS-Windows pour tablettes. La définition du système s'est faite sur le mode interactif au cours d'ateliers et de discussions entre chercheurs de l'Université de Zurich et d'experts de la police municipale.

En juin et en août 2014, l'équipe s'est étoffée en accueillant dans ses rangs huit conseillers issus des cantons de



Rolf Nægeli, chef Commissariat prévention et communication, police municipale Zurich

Glaris, Schwyz, Lucerne, Argovie, Saint-Gall et des Grisons pour des réunions de deux jours dans le but de se familiariser avec le système. Les constats tirés de ce test ont permis de préciser les attentes envers le système. La solution telle qu'elle se présente aujourd'hui sera perfectionnée pour répondre au mieux aux besoins des professionnels.

Quel est le degré d'avancement du projet ?

Nous venons de passer l'étape de la mise au concours selon les critères OMC GAT. L'entreprise qui a été retenue pour développer le logiciel est la société allemande «eWerk». Les premières séances de mise au point ont déjà eu lieu. Notre objectif est d'avoir un produit fini sous forme d'application pour mobiles à l'automne 2016. Nous avons aussi fondé une association. Dénommée «HPI App EP», elle a pour coprésidents Reinhart Brunner et moi-même. Ses membres sont Ferdinand Feusi, police cantonale des Grisons; Pierre-Olivier Gaudard, police cantonale vaudoise; Markus Röösl et Jörg Müller, police cantonale zurichoise, et Daniel Hänni et Stefan Niederbacher, police municipale de Zurich.

Quel est l'assise du projet et qui le finance ?

Les fonds sont fournis par les polices cantonales zurichoise, vaudoise et des Grisons, et par la police municipale de Zurich. C'est la clé de répartition HIP (population résidente permanente) qui s'applique. Les frais estimés se montent à CHF 130 000.- francs pour le versement de base unique et à CHF 40 000.- pour les frais annuels récurrents.

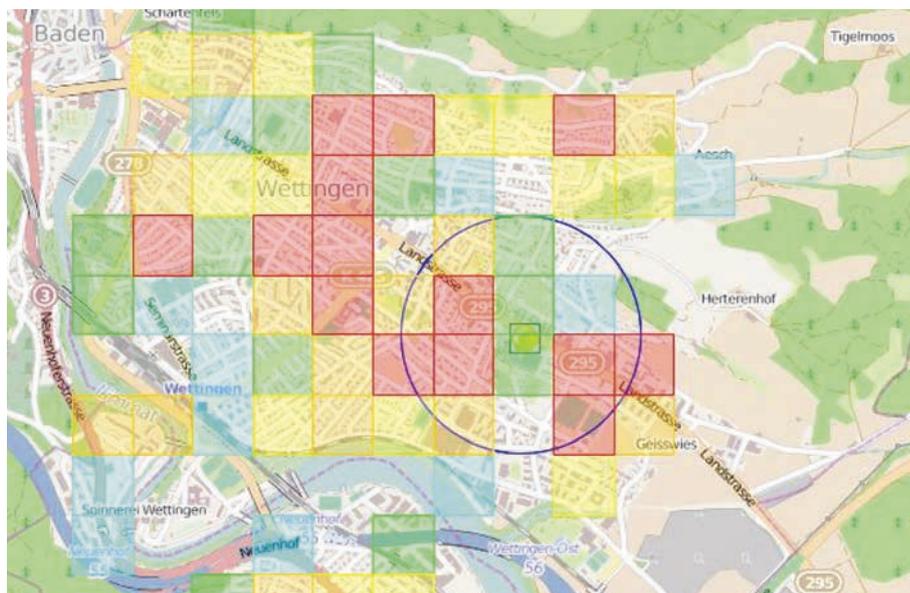
Les corps de police sont-ils informés sur le projet ?

Ils l'ont été lors de la Journée d'information PSC du 20 novembre 2014 à Emmetten. Les commandants en avaient déjà été informés par mes soins lors d'une réunion CCPCS.

Propos recueillis par **Martin Boess**
Directeur PSC

Argovie : Precobs – Predictive Policing en action

Precobs génère des pronostics en se fondant sur les données les plus récentes en matière d'effractions. Il sert à la police à des fins opérationnelles et préventives.



Vue d'une carte Precobs, ici à Wettingen AG.

Se fondant sur les données les plus récentes sur les effractions, Precobs génère des pronostics pouvant servir à la police à des fins opérationnelles et préventives. Le système déclenche une alerte, dès lors que les données recensées montrent que des effractions en série sont à prévoir. La police cantonale argovienne déclenche cette alerte via un communiqué de presse ou une notification utilisant son application pour téléphones mobiles. L'objectif de cette communication est de contrecarrer toute tentative d'effraction. La population de la commune concernée est appelée à redoubler de vigilance et à signaler à la police toute allée et venue suspecte de personnes ou de véhicules en composant le numéro d'appel d'urgence. Il ne s'agit pas de répandre la panique parmi la population, mais celle-

ci doit être avertie qu'un cambriolage n'arrive pas qu'aux autres et qu'il peut aussi survenir chez soi. Les retours que nous avons reçu des usagers sont d'ailleurs positifs.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, Precobs est définitivement opérationnel, après une phase d'essai de 12 mois. Le système est aussi utilisé par la police municipale de Zurich et la police de Bâle-Campagne. Predictive Policing est à l'ordre du jour de la plupart des organisations de police. Precobs a donc pris son envol et son développement se poursuit d'une manière très dynamique.

Barbara Breitschmid

Police cantonale argovienne,
Service médias & RP

Pour plus d'informations, consultez :
<https://www.ag.ch/de/dvi/kantonspolizei/kantonspolizei.jsp>

Péril en la demeure

La brochure « Péril en la demeure. Pourquoi la violence domestique n'est pas une affaire privée » vient remplacer l'ancienne brochure de la PSC, qui date de 10 ans, « Stop! Violence domestique ».

Depuis que certains délits commis dans la sphère domestique ou entre partenaires sont poursuivis d'office, la plupart des cantons ont mis sur pied des services de conseil et de soutien spécialisés, désormais bien établis. Les corps de police cantonaux, qui peuvent compter sur ce solide réseau à l'échelle régionale, ont publié des flyers, des brochures et des dépliants destinés à tous ceux qui cherchent conseil ou sont directement concernés. La PSC a édité sa nouvelle brochure en complément à ces produits.

La maison, le foyer sont des lieux qui devraient être synonymes de sécurité, de vie partagée avec ses proches. Il n'en va malheureusement pas toujours ainsi. La maison peut devenir un lieu de conflits violents entre des êtres pourtant proches. Il est dès lors impossible d'y trouver paix et détente. Cette situation caractérisée porte le nom de « violence domestique ». Régler ces conflits n'est pas une affaire privée, surtout lorsque des enfants sont en jeu.

La violence domestique n'est pas tolérée par le législateur, ni par les autorités de poursuite pénale. Fort d'un nouveau

cadre réglementaire, le travail policier obéit désormais au principe: « L'enquête prime sur la médiation! ». La prévention revêt elle aussi une grande importance, car à chaque fois qu'on sera parvenu à désamorcer la violence, on aura épargné beaucoup de souffrance. Cette brochure vous livre tout ce qu'il faut savoir sur le sujet de la violence domestique, sur son cadre réglementaire, sur les possibilités dont dispose la police et sur les moyens de venir en aide; les proches y trouveront aussi des conseils pour savoir comment se comporter.



Péril en la demeure
Pourquoi la violence domestique n'est pas une affaire privée

Votre police et la Prévention suisse de la Criminalité (PSC) – le service intercantonal spécialisé de coordination de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

La nouvelle brochure « Péril en la demeure. Pourquoi la violence domestique n'est pas une affaire privée » est disponible dans toutes les postes de police en Suisse. Elle est éditée en français, en allemand et en italien. Elle est également disponible au format PDF sur www.skppsc.ch.

Prévention Suisse de la Criminalité PSC, octobre 2015, 1^{re} édition

Refonte du site Internet de la PSC – www.skppsc.ch

La première Journée nationale contre le cambriolage du 26 octobre 2015 a été l'occasion pour la PSC de revoir intégralement son information sur la protection contre le cambriolage. La présentation du site était restée inchangée pendant cinq ans; il était donc temps de mettre à jour le mode de diffusion des

informations à la population. De plus en plus souvent, les sites Internet sont consultés à partir d'un smartphone ou d'une tablette; il importait donc que la PSC adopte un format mobile-compatible. Toutes les informations sont désormais disponibles sur une seule page (one-page-design), ce qui simplifie

la navigation en réduisant les chevauchements. Le site fait progressivement peau neuve. Le prochain dossier mis en ligne sera la violence domestique. Il est prévu de mettre à jour tous les dossiers jusqu'à fin 2016. Notre blog <http://news.skppsc.ch> continuera à diffuser des nouvelles et des alertes.

La violence des jeunes dans la statistique policière de la criminalité: 2009-2014

La dernière édition de la publication «La violence des jeunes dans la statistique policière de la criminalité: 2009-2014» est parue en décembre dans les Actualités OFS. Elle donne une vue d'ensemble des infractions de violence enregistrées ces six dernières années par la police.

La publication informe sur l'évolution du nombre de jeunes prévenus selon le sexe et la nationalité, sur les infractions les plus fréquentes, sur le nombre d'infractions par prévenu et sur la période où elles ont été perpétrées.

Actualités OFS, Neuchâtel 2015, 4 pages, www.bfs.admin.ch → Thèmes → 19 - Criminalité, droit pénal → Publications → La violence des jeunes dans la statistique policière de la criminalité: 2009-2014

Cours de formation continue «Délégué à la jeunesse» (en allemand et en français)

Pour la quatrième fois consécutive aura lieu en 2016 le module de formation continue élaboré par le groupe de travail CCPCS «Délégués à la jeunesse» en collaboration avec l'Institut suisse de police (ISP) et la PSC. Le cours comprend trois modules de trois jours chacun.

Le module 1 traite des bases du travail avec les jeunes, tandis que le module 2 aborde le travail de prévention et le module 3 le travail d'enquête.

Les participants sont tenus de rédiger un travail d'approfondissement d'une vingtaine de pages et de le défendre devant un expert. La transmission des connaissances se fait sous forme d'exposés. Enfin, les travaux de groupe permettent aux participants d'engager une réflexion et d'appliquer les connaissances acquises à des cas de figure.

Le descriptif du cours est publié sur le site Internet de l'ISP: www.institut-police.ch → Calendrier des cours → Policiers spécialistes mineurs, Formation continue Mod I – III

Formation ISP Prévention policière

La Suisse a besoin d'harmoniser la formation et le perfectionnement des policiers et policières spécialisés dans la prévention: telle est la conclusion tirée par un groupe d'officiers de police et d'experts en prévention policière au terme d'une série de discussions.

A partir de l'automne 2016, un cours pilote de type modulaire sera proposé. D'une durée d'une semaine, ce cours abordera les bases générales, la détection des problèmes, les instruments de prévention, la gestion de projet et l'évaluation, un élément qui revêt une importance de plus en plus grande. La

planification de détail est déjà bien avancée; les inscriptions se font auprès de Rolf Nägeli, chef du Commissariat prévention et communication, Police municipale de Zurich, sur le site Internet de l'Institut suisse de police.

www.institut-police.ch

A ne pas manquer en avril 2016 Neuvième «Zürcher Präventionsforum»

Usurpation d'identité dans la sphère numérique – les données personnelles sous l'angle de la prévention

Mardi 5 avril 2016, 9 h 00 – 17 h 00,

Technopark Zurich

Direction: Plt Rolf Nägeli, chef du commissariat Prévention et communication, Police municipale Zurich; Prof. Christian Schwarzenegger, chaire de droit pénal, procédure pénale et criminologie de l'Université de Zurich.

Le congrès réunit des spécialistes de la prévention et des acteurs des domaines police, justice, administration municipale, sécurité, affaires sociales, recherche et politique, afin de débattre sur les menaces que comporte l'usurpation d'identité et des pratiques probantes en matière de prévention criminelle.

Plus d'informations sur le Europa-Institut (en allemand et en anglais):

www.eiz.uzh.ch



Prévention Suisse de la Criminalité
Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale
CH-3000 Berne 7

www.skppsc.ch

Editeur et commande

Prévention suisse de la criminalité PSC, Berne
Courriel: info@skppsc.ch, tél. +41 31 320 29 50

Responsable Martin Boess, directeur PSC, Berne
Lectorat Wolfgang Wettstein, Zurich
Traduction fr ADC, Martigny
it Annie Schirrmeyer, Massagno
Mise en pages Weber & Partner, Berne
Impression Vetter Druck SA, Thoune
Tirage fr: 300 ex. | all: 1200 ex. | it: 80 ex.

Date de parution Numéro 1 | 2016, février 2016

© Prévention suisse de la criminalité PSC, Berne

PSC Info 1 | 2016 est téléchargeable en format PDF, à l'adresse: www.skppsc.ch/skpinfo.
PSC Info 1 | 2016 est aussi parue en allemand et en italien.

